



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU VENDREDI 08 FEVRIER 2024 -18H00**

**COMPTE RENDU**

## **– Ordre du jour –**

- **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 12 janvier 2023**
  
- **Affectation des résultats par anticipation**
  
- **Budget primitif 2024**
  
- **Délibérations :**
  1. Subventions aux tiers
  2. Contributions des membres PMCO, fonctionnement et dispositif allocation de recherche
  3. Création d'une activité accessoire – mission mobilité
  4. Tableau des effectifs
  5. Désignation représentants
  6. Service de défense contre la mer – modification délibération Etudes hydrauliques
  
- **Publicité des décisions et arrêtés du Président**
  
- **Questions diverses**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres :

44

Membres présents

et représentés :

26

L'an deux mille vingt quatre

Le vendredi 08 février à 18 h 00

Le Comité syndical du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale  
légalement convoqué, s'est réuni à Longuenesse

Sous la Présidence de Monsieur Patrice VERGRIETE

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

**PRESENTS (18) :**

P. BEDAGUE, F. BOUCLET, V COLAERT, L. DENIS, J-C DESCHARLES, J. DUQUENOY, A. FIGOUREUX, S. GUILLET, P JANSSEN, C LEROY, A. LOGIE, L. LOQUET, B. PASSEBOSC, B. RINGOT, B. ROUSSEL, F. TINDILLER, P. VERGRIETE, H. WAROCZYK

**EXCUSES AVEC POUVOIR (8) :**

M. ARLABOSSE, N. CHEVALIER, M. ELOY, JC DISSAUX, C. GILLOOTS, E. GENS, C. PRUDHOMME F. VANHILLE.

**Qui en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à :**

C LEROY, F. BOUCLET, J. DUQUENOY, S. GUILLET, B. RINGOT, P. VERGRIETE, A. FIGOUREUX, P JANSSEN,

**EXCUSES (18) :**

G. ALLEMAND, D. BEE, N. BOUCHART, E. BUY, S. CHOCHOIS, B. COUSEIN, F. CUVILLIER, M. DEMOLLIENS, P-H DUMONT, B. DRAIN, G. HEDDEBAUX, E. LONGUET, L. PROUVOT, M. HINGREZ-CEREDA, D. FASQUELLE, D. GODEFROY, M HIRAUX, T. ROUZE.

**Monsieur le Président :**

« Bonjour à toutes et à tous,

Je veux saluer Joël, Président de la CAPSO qui nous accueille aujourd'hui, merci Joël pour ton accueil, je te cède la parole. »

**Monsieur Joel DUQUENOY :**

« Monsieur le Président, chers collègues.

Aujourd'hui nous avons eu une journée un petit peu chargée, nous avons reçu Monsieur le Premier Ministre et Monsieur Béchu sur la problématique des inondations et vous savez tous que c'est un sujet qui nous préoccupe encore, surtout le relogement, nous avons mis notre village en place aujourd'hui avec une quinzaine de mobil-home, 12 familles sont arrivées, on va peut-être en mettre d'autres, c'est vraiment compliqué pour l'ensemble des familles qui se trouve dans cette situation et pour certaines, le temps de refaire les travaux, c'est très compliqué aussi parce que nous avons des enfants qui se retrouvent dans des 35 m<sup>2</sup>, 37 m<sup>2</sup> à vivre dans ces mobil-home qui se trouvent ici à quelques centaines de mètres.

En tous les cas, sachez que mes collègues sont là, il y a des nouvelles, surtout la remonter une nappe qui nous arrive plus que prévu, des sources qui nous arrivent qui n'es pas prévu, il n'y en avait jamais identifié, c'est complexe pour tout le monde et c'était important que l'on puisse en parler au Premier Ministre et puis surtout à Monsieur Béchu.

Voilà, merci et bon comité syndical. »

**Monsieur le Président :**

« Merci surtout à toi Joël, merci de nous accueillir surtout dans des conditions aussi particulières.

On avait évoqué la dernière fois largement le thème des inondations en tout cas il y a du boulot pour les pour les mois et les années qui viennent.

Cette séance se concentre principalement autour de notre budget 2024, qui vous le verrez, est conforme aux orientations que nous avons fixées il y a un mois.

Au niveau de l'actualité, le premier comité de sélection du GALPA s'est réuni jeudi dernier à Audruicq. C'est la première pierre de la constitution de ce groupe et qui officialise le démarrage de ses activités.

La réunion a été présidée par Nicole CHEVALIER et 28 représentants et consultants ont assisté aux travaux.

Ce comité a approuvé les bases réglementaires et juridiques du GALPA, ce qui constitue une 1<sup>ère</sup> étape cruciale pour l'avancement de cet outil financier dédié à la pêche et à l'aquaculture.

Par ailleurs, trois projets ont été présentés :

- La création d'un réseau de sciences participatives et de sensibilisation sur le littoral de la Flandre maritime porté par le CPIE Flandre maritime.
- L'embauche d'un ingénieur d'étude pour un travail sur la pollution microplastique des canaux de Calais de Dunkerque, ainsi que leurs impacts sur les moules et crevettes grises porté par l'ULCO.

- Le développement d'un incubateur d'entreprises dans le domaine de l'économie bleue porté par Petra Maritima.

Ces projets poursuivront leur cheminement lors d'un prochain comité afin de voter l'éligibilité de ceux-ci au FEAMPA.

Concernant les JOP 2024, un petit point d'étape :

- 340 places ont d'ores et déjà été attribuées suite aux appels à candidature et à projet lancés par le PMCO.
- Une 2e phase de candidature sur le thème du bénévolat a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> février jusqu'au 21 février. Une courte vidéo promotionnelle a été réalisée par la CCPO.

➤ **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 12 janvier 2024**

J'en viens à notre ordre du jour, vous avez reçu le PV de la séance du 12 janvier 2024, pas d'observation ? je peux considérer qu'il est approuvé, je vous remercie.

J'en viens à l'affectation des résultats par anticipation, je laisse la parole à Francis BOUCLET. »

**Monsieur Francis BOUCLET :**

**Affectation des résultats par anticipation**

« Les comptes administratifs et de gestion n'ont pas encore été finalisés par les services de la trésorerie.

Dans cette attente, je vous propose d'affecter par anticipation les résultats attendus. Ceux-ci pouvant être réviser si nécessaire lors des prochains votes des comptes au prochain CS.

Les résultats 2023 font apparaître :

Au niveau du fonctionnement : 1 692 444,00 € de dépenses pour 1 311 352,27 € de recettes. Soit un besoin de financement de 381 091,73 €.

A ce résultat nous ajoutons le résultat de fonctionnement antérieur reporté de 863 932,19 €.

Nous obtenons finalement un excédent de 482 804,46 € que nous affecterons en fonctionnement à l'article 002.

Au niveau de l'investissement : 15 537,97 € de dépenses pour 73 407,90 € de recettes ; soit un excédent de 57 869,93 €.

Nous ajoutons les résultats antérieurs de 132 001,50 €.

Nous obtenons donc un excédent de 189 871,43 €, que nous affecterons en investissement à l'article 001.

L'affectation totale est donc de 672 711,89 € d'excédent. »

**Monsieur le Président :**

« Merci Francis.

Pas de remarques ? Tout le monde est d'accord ?

Je vous en remercie.

Le vote du budget primitif 2024, est c'est encore Francis. »

**Monsieur Francis BOUCLET :**

**Vote du Budget Primitif 2024**

« Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 373 417,90 euros

Nous notons en fonctionnement 2 110 725 euros et en investissement 262 692,67 €. Le budget 2024 intègre les résultats 2023 vus précédemment.

La part des recettes d'investissements est toujours importante compte tenu de l'amortissement des frais d'étude.

Les frais de fonctionnement et de gestion de la structure sont estimés en 2024 à un peu moins de 410 mille euros, soit environ 17 % de nos dépenses totales. Ces dépenses sont couvertes par la contribution des intercommunalités et des départements. Le niveau des contributions est stable à 0,30 € par habitant, engendrant une recette de 475 000 € dont 125 000 € provenant des départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Ces mêmes contributions permettent de financer des frais d'études (en particulier dans le domaine du développement économique) et des subventions.

Par ailleurs notre service développement économique est aussi financé par les contributions des membres du PMCO. Nous sommes actuellement en prospection afin d'obtenir d'autres financements complémentaires avant la montée en puissance de ce service dans les mois et années à venir.

Le service de défense contre la mer projette pour 2024 un budget de 877 060 € dont 651 130 euros d'études. C'est sensiblement le même volume qu'en 2023.

Les bourses d'enseignement supérieures sont estimées à 290 000 € financées par les contributions des EPCI, stables à 0,37 € par habitant pour un montant d'environ 278 000 euros. La différence entre les recettes et dépenses est compensée en 2024, car le montant réalisé en 2023 était moindre que les recettes suite à l'arrêt d'un doctorant avant la fin de sa bourse.

Le Pôle poursuivra le financement des études pour nos trois études stratégiques autour de la mobilité, de la santé et du changement climatique. Le montant de ces études réalisées par les trois agences d'urbanismes du PMCO est de 105 000 € pour 2024.

Cette année verra la concrétisation des JOP 2024, et si l'année 2023 a été celle de l'achat des places, 2024 sera celle de l'acquisition des transports et du renforcement de la communication. L'estimation

des dépenses pour cette année est de 106 000 euros dont 50 000 € pour les frais de personnel. Je rappelle que cette mission est exclusivement financée par nos excédents précédents.

Nous projetons également 50 000 € de dépenses pour le GALPA en 2024 mais 110 000 € de recettes. En effet, le Pôle avance les frais de personnel et administratif de l'animation, et obtient en retour un financement de la Région et de l'Europe.

2024 verra donc une recette pour 2023 et 2024 puisque nous devons attendre l'installation du comité avant de solliciter les fonds.

Par ailleurs, les projets qui seront approuvés par le comité seront directement financés par les porteurs et la Région Hauts-de-France pour un montant estimatif de 350 000 euros. L'impact financier pour le PMCO ne couvre que l'animation.

Enfin, suite à la reprise de l'animation des ports de plaisance par le PMCO, une enveloppe de 40 000€ est prévue afin de s'inscrire dans la démarche et engager des actions. »

**Monsieur le Président :**

« Merci Francis, est ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Nous passons aux délibérations avec la première : Subventions aux tiers ; vas-y Francis. »

**Monsieur Francis BOUCLET :**

**1) Subventions aux tiers**

« Le Pôle subventionne plusieurs dispositifs sur le territoire. Ainsi, chaque année nous subventionnons l'association ATMO qui est en charge de la surveillance de la qualité de l'air. Le montant 2024 de la subvention est de 1020 €.

Par ailleurs, depuis 2014, le PMCO contribue au financement des agences d'urbanismes de son territoire sur Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne. Les missions de celles-ci concernent entre autres l'observation des dynamiques urbaines et le suivi des documents stratégiques, en apporte une aide à l'élaboration du SRADDET. La subvention annuelle est de 30 000 € par agences. »

**Monsieur le Président :**

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Toujours avec Francis pour la deuxième délibération. »

**Monsieur Francis BOUCLET :**

**2) Contributions des membres du PMCO et dispositif allocation de recherche**

« Il est proposé de ne pas augmenter les parts de contribution par habitant pour le fonctionnement du PMCO et les allocations de recherche.

Pour rappel, la contribution pour le fonctionnement est de 0,30 € par habitant, ce qui représente une recette de 225 369,30 € pour 2024 et la contribution pour les allocations de recherche est de 0,37€ par habitant ce qui représente 277 955,47 €. »

**Monsieur le Président :**

« Merci Francis !

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

**3) Création d'une activité accessoire – mission mobilité.**

En raison de la dynamique du développement économique et industriel du Dunkerquois, le Pôle s'engage dans l'étude d'impact « mobilité » qu'engendrera les implantations sur son territoire.

Afin de renforcer temporairement les équipes de la structure dans l'expertise de ce domaine, et en coordination avec la direction développement économique durable d'une part ; et la direction des politiques thématiques d'autre part ; il y a lieu de créer un emploi dans le cadre d'une activité accessoire pour la période débutant le 15 février pour une durée de 12 mois, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient.

Il s'agira d'un emploi à temps non complet à raison de 5,25 heures par semaines.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

**4) Tableau des effectifs**

Les effectifs du Pôle évolueront avec la création d'un poste d'ingénieur en chef et un poste d'attaché, tous les deux à temps non complet.

Le premier concerne la mission « mobilité » dont le point a été examiné à la délibération précédente. Le second concerne une mise en place prochaine de quelques mois d'une activité temporaire pour procéder au tuilage du nouvel animateur GALPA après le départ de l'animatrice actuelle pour une autre collectivité.

Le recrutement n'étant pas encore clos, nous n'avons pas les dates précises.

Le dernier tableau des effectifs comporte par conséquent un poste de direction, deux postes d'attachés principaux (dont un à temps non complet), cinq postes d'attachés territoriaux, un poste d'ingénieur en chef, un poste d'ingénieur principal, un poste d'ingénieur, un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

**5) Désignation de représentants**

Nous avons ensuite à désigner deux représentants dans deux instance, suite au départ de Mme Lermytte, le PMCO n'est plus représenté au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs du Nord. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau membre. Je vous propose : M. Colaert

Par ailleurs, les services de la présidence de l'ULCO nous sollicitent afin de désigner un représentant au conseil de gestion de la maison de la formation professionnelle universitaire. Il est proposé M. Waroczyk

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

J'en viens à la modification de la délibération portant sur les études hydrauliques, et c'est Bertrand qui s'y colle. »

**Monsieur Bertrand RINGOT :**

**6) Modification de la délibération portant sur les études hydrauliques (B. RINGOT)**

« La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2023 a acté la réalisation d'études hydrauliques en vue de la mise en place ou non de systèmes d'endiguement au niveau de l'Avant-Port de Dunkerque, place du Minck, et du périmètre portuaire du GPMD.

Ces études avaient été estimées avec un seuil minimum de 250 000 € TTC et un seuil maximum de 900 000 € TTC. Le cahier des charges de cette étude a été affiné selon les besoins de la CUD et du GPMD.

L'ajout de missions supplémentaires fait évoluer les seuils de l'accord-cadre. Ainsi, le seuil minimum s'élève à 264 000 € HT et le seuil maximum à 1 500 000 € HT. »

**Monsieur le Président :**

« Merci Bertrand !

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Nous avons examiné l'ensemble des points à l'ordre du jour. Lors de notre prochain conseil syndical, qui se réunira avant l'été, nous verrons le compte administratif

Je vous rappelle qu'on a prévu comme tous les deux ans, un séminaire des maires de l'ensemble des maires du territoire du Pole Métropolitain de la Côte d'Opale, devrait se dérouler avant cet été, c'est l'objectif, on fait ça tous les deux ans. Ce qui permet aussi de faire le point sur les activités à l'ensemble des maires concernés, je pense qu'on aura peut être une thématique « inondation » je ne sais pas ce que vous en pensais ? je pense que ça peut mobiliser pas mal de maires du Pole, que ça peut faire l'objet de beaucoup d'intérêts.

Par ailleurs, nous recevrons les 25 et 26 avril la visite de M. Michaël Quernez, président de la Fédération française des ports de plaisance et par ailleurs vice-président de la Région Bretagne. Il souhaite venir à la rencontre du PMCO pour découvrir la réalité et les problématiques de nos ports de plaisance, de Dunkerque à Étaples en passant par Gravelines, Calais et Boulogne. N'hésitez pas à vous manifester auprès des services si vous souhaitez être associé à cette rencontre.

Au niveau des JO, je vais passer la parole à Ludo.

Ludo va sans doute nous dire deux trois mots, il y a trois actions qui sont à venir.

Je te laisse les présenter directement. »

**Monsieur Ludovic LOCQUET**

« Oui Patrice, merci, Monsieur le Président,

En effet, il y a déjà des places qui ont été attribués pour faire plaisir à des habitants de notre territoire du PMCO, les gens aujourd'hui ont été informés pour celles et ceux qui ont gagné quelque chose.

Ce qui est intéressant à voir, c'est la répartition sur l'ensemble des EPCI, ça pour le coup, c'est quelque chose qui est bien aussi et puis il va de soi qui a encore des places à gagner sur trois appels à projets qui vont se dérouler d'ici l'été.

Nous allons organiser également avec le concours de la CCPL et l'accord de Christian Leroy, une belle journée le 25 mai au cours de laquelle, nous avons six EPCI candidat pour pouvoir effectivement essayer d'en découdre et pour gagner, avec un capitaine qui sera désigné et donc nous sommes dans les clous.

Demain, nous avons une réunion avec les délégués des différents EPCI, celles et ceux qui accompagneront donc les lauréats. C'est le sujet qui a été proposé.

Nous allons aussi, puisque ça avait été validé au niveau du transport avoir la possibilité de recourir à la réservation de wagon de train pour amener au surplus de ceux qui n'auront pas de ticket, des gens sur des disciplines gratuites, type triathlon, marathon ou des choses comme ça, qui nous permettra une visibilité complémentaire qui avait été souhaité initialement à la fois que ce soit tuiler sur l'ensemble du territoire du PMCO et aussi la communication par rapport à ça, voilà ! »

Voilà une petite vidéo qui a été réalisée avec la contribution des EPCI.

Il y avait un QR code qui pouvait relayer les différentes dispositions qui sont encore susceptibles de pouvoir être activé pour gagner des places au niveau des JO. »

**Monsieur le Président :**

Enfin, le 14 mars, Madame la députée, Sophie Panonacle, Présidente du comité national du trait de côte, se rendra sur notre territoire afin de visiter les sites sensibles à l'érosion. Ainsi elle visitera le platier d'Oye ainsi que la baie de Wissant.

Nous avons fait le tour de ce comité syndical, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Fin de la séance 18h26.